

ST BRIEUC



2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit

Au Palais des Congrès et des Expositions
de la Baie de ST-BRIEUC BREZILLET
Rue Pierre de Coubertin - 22000 SAINT-BRIEUC



CENTRALE
CANINE

C.A.C.S.

Samedi 9 Mai 2020

Exposition canine nationale
avec attribution du CACS de la SCC



C.A.C.S.
C.A.C.I.B.

Dimanche 10 Mai 2020

Exposition canine internationale
avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI

SORTIE LIBRE À PARTIR DE 15H

Restauration rapide dans l'enceinte de l'exposition

Renseignements :

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BRETONNE

☎ 06 88 83 24 87

Site : caninebretonne.fr
mail : contact@caninebretonne.fr

CATALOGUE NUMERIQUE GRATUIT

Samedi 11 Mai

RÉGIONALES D'ELEVAGE :

Berger Australien, Terriers d'Ecosse

TRÈS
NOMBREUX
PRIX ET
RÉCOMPENSES

RING D'HONNEUR

Désignation des : Meilleur chien de race, de groupe et de l'expo,
Meilleur PUPPY, JEUNE, VETERAN

Meilleure paire, Meilleur couple, Meilleur lot d'affixe, Meilleur Lot de reproducteur,
concours jeune Présentateur.

Important : les confirmations pour les chiens non engagés
au CACS ou au CACIB se feront le Samedi 9 Mai
de 10h à 12h et de 13h à 15h.

Tarif : 30 € (adhérents ACT Bretonne), 35 € (non adhérents)

Formulaire spécifique à demander auprès de l'ACT Bretonne

Inscriptions sur <https://cedia.fr>

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR
Inscription le jour de l'exposition
au secrétariat

JUGEMENT À HORAIRES
parking gratuit

Cages gratuites en nombre limité

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
11 AVRIL date de réception (papier)
22 AVRIL (internet)

Engagements Internet :
<https://cedia.fr> - paiement sécurisé
L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement
sur internet pour les frais administratifs

ROYAL CANIN®

Samedi 9 Mai 2020 CACS		ST BRIEUC 2020		Dimanche 10 Mai 2020 CACS ET CACIB	
GROUPE 1					
Christian KARCHER		Berger des Pyrénées, chien de Berger Catalan, Bearded Collie, Border Collie			Vincenzo PARMICIANO (Ita)
Dominique LAGROLLET		Berger Australien		spéciale	Brigitte DUGUE
Brigitte DUGUE		Berger Hollandais, chien loup de Saarlos, Schapendoes			Anne SOCOLOVERT
Christian KARCHER		Berger Blanc Suisse		spéciale	Paul JENTGEN (Lux)
Vincenzo PARMICIANO (Ita)		Berger Allemand			Michel ZAGLIO
Paul JENTGEN (Lux)		Berger de Brie			Sylvie DESSERNE
Brigitte DUGUE		Berger Belge, Schipperke			Paul JENTGEN (Lux)
Christian KARCHER		Welsh Corgis, Berger américain miniature		spéciale	Anne SOCOLOVERT
Vincenzo PARMICIANO (Ita)	spéciale	Bobtail			Christian KARCHER
Paul JENTGEN (Lux)		Kelpie australien, bouvier australien, Berger de la Serra de Aires			Vincenzo PARMICIANO (Ita)
Brigitte DUGUE		Berger de Picardie			Sylvie DESSERNE
Giancarlo SAMBUCCO (Ita)		Shetland			Vincenzo PARMICIANO (Ita)
Giancarlo SAMBUCCO (Ita)		Colley		spéciale	Anne SOCOLOVERT
Paul JENTGEN (Lux)		Chiens loup tchécoslovaque, Bergers de Russie Méridionale, des Abruzzes et de la Maremme, Polonais, Chien de Berger Croate, Komondor, Kuvasz, Mudi, Pumi, Puli			Igor VYGUZOV (Rus)
Christian KARCHER		Berger de Beauce			Sylvie DESSERNE
Paul JENTGEN (Lux)		Bouvier des Ardennes, des Flandres, et autres races du groupe			Giancarlo SAMBUCCO (Ita)
M. Karcher assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers					
GROUPE 2					
Christiane LAFAY		Chien de Léonberg, Bulldog anglais, Dogue de Bordeaux			Raymond SOULAT
Christiane LAFAY		Terre Neuve, Landseer			Paul JENTGEN (Lux)
Christiane LAFAY		Dogue argentin, Shar Pei			Violaine PRESSIAT
Giancarlo SAMBUCCO (Ita)		Chien de Montagne, Matin des Pyrénées, Terrier noir Russie			Vincenzo PARMICIANO (Ita)
Christiane LAFAY		Saint Bernard, Dogue du Tibet			Vincenzo PARMICIANO (Ita)
Giancarlo SAMBUCCO (Ita)		Hovawart			Christiane LAFAY
Christian KARCHER		Mastiff, Bullmastiff			Raymond SOULAT
Paul JENTGEN (Lux)		Dobermann			Igor VYGUZOV (Rus)
Violaine PRESSIAT		Rottweiler			Igor VYGUZOV (Rus)
Violaine PRESSIAT		Kangal, Bouviers Bernois, de l'Appenzell, de l'Entlebuch, Grand Bouvier suisse			Christiane LAFAY
Violaine PRESSIAT		Aïdi, Tosa inu			Alberto CUCCILLATO (Ita)
Paul JENTGEN (Lux)		Affenpinscher, Pinscher, Schnauzer, Boxer			Christiane LAFAY
Igor VYGUZOV (Rus)		Dogue allemand			Katharina ROUND
Christiane LAFAY		Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra da Estrela, Cimarron Uruguayen, Dogue de Majorque, Presa Canario, Fila brasileiro, Fila de San Miguel			Giancarlo SAMBUCCO (Ita)
Vincenzo PARMICIANO (Ita)		Mâtin de Naples			Violaine PRESSIAT
Igor VYGUZOV (Rus)		Berger d'Asie Centrale, Sarplaninac, Berger du Caucase			Christiane LAFAY
Vincenzo PARMICIANO (Ita)		Cane Corso			Alberto CUCCILLATO (Ita)
Vincenzo PARMICIANO (Ita)		Reste du groupe			Igor VYGUZOV (Rus)
Mme Lafay assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers					
GROUPE 3					
Alberto CUCCILLATO (Ita)		Fox terrier			Jacques MEDARD-MANGIN
Jacques MEDARD-MANGIN	spéciale	Terrier Ecosais, Cairn, Dandie Dinmont, skye, West Highland White Terrier			Katharina ROUND
Alberto CUCCILLATO (Ita)	spéciale	Staffordshire américain terrier			Katharina ROUND
Jacques MEDARD-MANGIN	spéciale	Staffordshire bull terrier			Katharina ROUND
Katharina ROUND		Bull terrier		spéciale	Jacques MEDARD-MANGIN
Katharina ROUND		Bull terrier miniature		spéciale	Jacques MEDARD-MANGIN
Jacques MEDARD-MANGIN	spéciale	Yorkshire terrier			Katharina ROUND
Katharina ROUND		Welsh, Airedale, Kerry Blue, Jack & Reverend Russell, Terrier de Chasse Allemand, Bedlington, border, cesty, Irish, Kerry, Sealyham, Silky, Manchester, Brésilien, Australien, Japonais, Toy, et autres races du groupe			Jacques MEDARD-MANGIN
Mme Round assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers					
GROUPE 4					
Françoise BRUNELLI	spéciale	Teckel			Victor VEIGA (Prt)
M. Médard-Mangin assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers					
GROUPE 5					
Alberto CUCCILLATO (It)		Chien nu du Mexique, du Pérou, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podencos, Basenji, Eurasier			Victor VEIGA (Prt)
Victor VEIGA (Prt)		Akita, Berger Finnois de Laponie, Buhund Norvégien, Chien d'Elan Norvégien, Chien d'Elan Suédois, Chien d'Ours de Carélie, Chien de Berger Islandais, Chien de Canaan, Chien du Groenland, Chien Finnois de Laponie, Chien Norvégien de Macareux, Samoyède, Spitz des Visigoths			Giancarlo SAMBUCCO (Ita)
Victor VEIGA (Prt)		Malamute de l'Alaska			Igor VYGUZOV (Rus)
Victor VEIGA (Prt)	spéciale	Husky de Sibérie			Igor VYGUZOV (Rus)
Victor VEIGA (Prt)		Chow-Chow			Alberto CUCCILLATO (Ita)
Victor VEIGA (Prt)		Bangkaew, chien de Taïwan		spéciale	Sylvie DESSERNE
Katharina ROUND		Akita américain, Thaï Ridgeback		spéciale	Sylvie DESSERNE
Katharina ROUND		Spitz japonais, Shiba Inu			Sylvie DESSERNE

GROUPE 5 (suite)			
Igor VYGUZOV (Rus)		Spitz allemand et italien	Sylvie DESSERNE
Victor VEIGA (Prt)		Reste du groupe	Sylvie DESSERNE
Mme Round, Mme Desserne et M. Kérihuel assureront les confirmations des races jugées par des juges étrangers			
GROUPE 6			
Jacques MEDARD-MANGIN		Griffons Vendéens	spéciale Christian OUSTRIERE
Jacky RENAUD		Ariégeois, Basset Artésien Normand, Basset Bleu de Gascogne, Basset Fauve de Bretagne, Beagle, Bruno du Jura, Bruno Saint Hubert Français, Chien d'Artois, Grand Bleu de Gascogne, Griffon Nivernais, Saint-Hubert, Basset des Alpes, Chien de rouge de Bavière, Dalmatien	Victor VEIGA (Prt)
Jacques MEDARD-MANGIN		Beagle, Beagle Harrier, Harrier	spéciale Jacques MENUT et Jacky RENAUD
Jacques MEDARD-MANGIN		Basset Hound, Rhodesian ridgeback et autres races du groupe	Victor VEIGA (Prt)
M. Médard-Mangin assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers			
GROUPE 7			
Yves GUILBERT		Braque hongrois, de Weimar, Italien, Spinone, Korthals	Lionel BLEMUS
Lionel BLEMUS		Barbu Tchèque, Braque Slovaque à Poil Dur, Stichelhaar, Chien d'Arret Portugais, Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul Picard, Epagneul Picard	Yves GUILBERT
Lionel BLEMUS		Epagneul Breton	spéciale Jean LASSANDRE
Victor VEIGA (Prt)		Braque Allemand, Pointer	spéciale Yves GUILBERT
Yves GUILBERT		Setter Anglais	spéciale Jean-Yves GUILHEMJOUAN
Yves GUILBERT	spéciale	Setter Gordon	Jean LASSANDRE
Yves GUILBERT		Reste du groupe	Jean LASSANDRE
M. Guilbert assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers			
GROUPE 8			
Bruno FACQ		Retrievers : Labrador, Golden, Flat Coated, Curly Coated, Nova Scotia, Chesapeake Bay	spéciale Renée RAULT
Bruno FACQ		Clumber Spaniel, Cocker américain, Cocker Anglais, Field, Springer, Sussex, welsh Springer, Kooikerhondje, Irish Water Spaniel, American Water Spaniel	Igor VYGUZOV (Rus)
Bruno FACQ		Barbet, Chien d'eau Espagnol, Portugais, Romagnol	Renée RAULT
Paul JENTGEN (Lux)		Reste du groupe	Igor VYGUZOV (Rus)
Mme Rault et M. Kérihuel assureront les confirmations des races jugées par des juges étrangers			
GROUPE 9			
Christiane LAFAY		Griffon Bruxellois/Belge, petit Brabançon	Christian KARCHER
Roger MADEC		Boston terrier, Carlin	Vincenzo PARMICIANO (Ita)
Vincenzo PARMICIANO (Ita)		Bouledogue français	Christiane LAFAY
Roger MADEC		Epagneul tibétain, Lhasa Apso, Shitzu, Terrier du Tibet	Christian KARCHER
Roger MADEC		Cavalier King Charles et King Charles spaniel, Chien Chinois à crête, Coton de Tuléar	Christian KARCHER
Igor VYGUZOV (Rus)		Chihuahua	Sylvie DESSERNE
Christian KARCHER		Epagneul pékinois et japonais	Sylvie DESSERNE
Giancarlo SAMBUCCO (Ita)		Caniche	Roger MADEC
Pascale LEPARQUIER	spéciale	Epagneul nain continental, Petit chien Russe	Roger MADEC
Pascale LEPARQUIER		Bichon à poil frisé, Maltais, Bolonais, Havanaï, Petit Chien Lion	Giancarlo SAMBUCCO (Ita)
Giancarlo SAMBUCCO (Ita)		Reste du groupe	Igor VYGUZOV (Rus)
Mme Desserne, M. Karcher et M. Kérihuel assureront les confirmations des races jugées par des juges étrangers			
GROUPE 10			
Alain DUMORTIER		Barzoi, Whippet, Greyhound, petit lévrier italien, lévrier écossais, irlandais, afghan, saluki, Azawakh, Sloughi, Galgo	Alberto CUCCILLATO (Ita)
Alain DUMORTIER		Reste du groupe	Igor VYGUZOV (Rus)
Races non reconnues par la F.C.I.			
Christiane LAFAY		Cao de Gado Transmontano,	Giancarlo SAMBUCCO (Ita)
Christiane LAFAY	spéciale	Bulldog continental	Sylvie DESSERNE
Roger MADEC		Chien particolore	Renée RAULT



ROYAL CANIN®

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A ST BRIEUC LE 9 MAI 2020 POUR LE CACS ET LE 10 MAI 2020 POUR LE CACIB.

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès l'ouverture. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements.

LOGEMENT - Quelques cages gratuites seront mises à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Sortie autorisée à partir de 15h.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Expositants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUÈMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6)

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse) Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Bretonne, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La clôture est fixée au 11 avril 2020 pour les engagements papier (22 avril pour les engagements internet). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonction qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines,
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le

qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laborero, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howarth, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Iblenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois
Gr 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Expositants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Expositants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Otectomie: les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1^{er} juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition. Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles. Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

Caudectomie: pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1^{er} janvier 2020

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (réécipiss municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ST BRIEUC 9 ET 10 MAI 2020 - 2 Expositions Canines



Samedi 9 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 10 : Exposition internationale avec attribution du CACIB



Demande d'engagement

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

Exposition Nationale uniquement
Samedi 9 mai

Exposition Internationale uniquement
Dimanche 10 mai

Deux expositions
Samedi 9 et Dimanche 10 mai

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 11 Avril (date de réception)** à :
CEDIA - Exposition de St Brieuc - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Cadre réservé à l'organisation

Cadre réservé à l'organisation

Joindre impérativement :

En l'absence de justificatifs valables, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

- Votre règlement à l'ordre de l'A.C.T.Bretonne
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- Pour les chiens de la 2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie du passeport (1^{re} page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique).»
- la photocopie de la carte d'adhérent ACTB 2020 le cas échéant

Engagements internet : <https://cedia.fr>, tarif de l'organisateur ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus. L'ACTB demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.
Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.
Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune
(voir règlement) Puppy Baby Vétéran Ne Concurrent pas
Lot d'Affixe Lot de reproducteur Meute Couple Paire
Confirmation avec exposition

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

participation aux frais	1 ^{re} clôture : 11/04/20 cachet de la poste faisant foi			2 ^e clôture : 22/04/2020 uniquement sur internet			Sommes adressées
	CAC	CACIB	2 jours	CAC	CACIB	2 jours	
1 ^{er} chien	38 €	40 €	70 € (soit 35€ par expo)	48 €	50 €	90 € (soit 45€ par expo)	
2 ^e chien	33 €	36 €	62 € (soit 31€ par expo)	43 €	46 €	80 € (soit 40€ par expo)	
3 ^e et suivants (chacun)	22 €	27 €	44 € (soit 22€ par expo)	32 €	37 €	64 € (soit 32€ par expo)	
Puppy, Baby	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	30 €	35 €	60 € (soit 30€ par expo)	
Vétéran	15 €	20 €	30 € (soit 15€ par expo)	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	
ne concourant pas	15 €	15 €	25 €	20 €	25 €	40 €	
Meute (uniquement TERRIERS-TECKELS-CHIENS COURANTS)	65 €	70 €	110 € (soit 55€ par expo)	75 €	80 €	130 € (soit 65€ par expo)	
Chien supplémentaire de la meute	15 €	15 €	25 € (soit 12,50€ par expo)	15 €	15 €	25 € (soit 12,50€ par expo)	
Tarif groupe (6 chiens "même propriétaire")**	120 €	140 €	250 € (125€ par expo)	160 €	180 €	300 € (150€ par expo)	
Chien supplémentaire du groupe	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	25 €	30 €	50 € (soit 25€ par expo)	
Couple ou Paire	15 €	15 €	20 €	20 €	20 €	30 €	
Carte accompagnateur*	5 €	5 €	8 €	5 €	5 €	8 €	
Réservation catalogues papiers (7 € sur place - catalogue en ligne gratuit)	5 €	5 €	10 € les deux	5 €	5 €	10 € les deux	
* une entrée visiteur gratuite pour 3 chiens engagés ou plus ** engagement papier uniquement							Total global
ADHÉRENTS ACT Bretonne à jour de cotisation 2020 : Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements - N° d'adhérent : _____							
Règlement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de l'ACT Bretonne						Total global	

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

Fait à _____
le _____
Signature : _____

Adhésion ACT Bretonne (facultatif) :
voir en page 4

1^{er} tarif : jusqu'au 11 avril (cachet de la poste) - sur internet : le 13 avril à minuit
2^e tarif : uniquement sur internet jusqu'au 22 avril à minuit



Confirmations 2020 toutes races

- **MERCREDI 19 FEVRIER - SCAER (29)**
- **SAMEDI 22 FEVRIER - PLOUDANIEL (29)**
- **SAMEDI 9 MAI - ST BRIEUC (22)**
- **MERCREDI 10 JUIN - QUIMPER (29)**
- **SAMEDI 18 JUILLET - ST MALO (35)**
- **VENDREDI 28 AOÛT - VANNES ARRADON (56)**
- **MERCREDI 23 SEPTEMBRE - GUILLIERS PLOERMEL (56)**
- **SAMEDI 24 OCTOBRE - RENNES (35)**
- **MERCREDI 9 DECEMBRE - POMMERIT JAUDY (22)**

Renseignements :

caninebretonne.fr - contact@caninebretonne.fr

Association Canine Territoriale Bretonne

Affilié à la Centrale Canine, reconnue d'Utilité Publique

Bulletin Membre 2020

Bulletin à retourner à : Dominique ANDRE, Trésorière Adj. A.C.T.B., Lieu-dit Normandie, 35520 MELESSE

A partir du 1er octobre, les cotisations recueillies seront comptées pour l'année suivante mais l'ancienneté sera décomptée depuis la demande d'adhésion. Les adhérents bénéficient de l'entrée gratuite à toutes les manifestations organisées ou patronnées par l'A.C.T.B., d'une réduction 5€ sur les confirmations et de 10 % sur les engagements aux expositions A.C.T.B..

○ Adhésion

○ Renouvellement

○ Membre : 16 €

○ Membre Bienfaiteur : 32 €

○ M. ○ Mme Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mobile : _____ Mail : _____

Fixe : _____ Club (s) : _____

Activités : Chasse Cnea Levriers Cun Cunse Président Juge Délégué Autre

○ Couple : 25 €

○ M. ○ Mme Nom : _____ Prénom : _____

Mobile : _____ Mail : _____

Fixe : _____ Club (s) : _____

Activités : Chasse Cnea Levriers Cun Cunse Président Juge Délégué Autre

Atteste sur l'honneur jouir de mes droits civiques et ne pas avoir été condamné pour sévices et ou mauvais traitements envers les animaux.

A : _____ Le : _____

Signature Membre :

Signature Couple :